

Nombre  
de conseillers en exercice: 15  
de présent: 14  
de votants : 15

**COMMUNE DE GENEVRIERES**  
**PROCÈS VERBAL DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 08 Février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le Huit Février à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Catherine DARRIGAN, Maire, avec pour ordre du jour :

**DELIB N° 20240208D004**  
**DELIB N° 20240208D005**  
  
**DELIB N° 20240208D006**

**N° 1) PERSONNEL - Personnel contractuel - Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.**  
**N° 2) - FINANCES – Transfert des écritures du Budget communal sur le Budget lotissement**  
**N° 3) - CANTINE – Mise en place d'une tarification sociale de la cantine et ticket à 1 €**

**Questions diverses :**

- Fonds de solidarité logement (FSL) **doc annexe 1**
- Instaurer l'exonération TFB **doc annexe 2**
- Travaux « Calvaires de Courondes »
- Cantine à 1€ **doc annexe 3**
- Dépistage gratuit Ophtalmologie et Audioprothésistes **doc annexe 4a et 4b**
- L'accessibilité numérique **doc annexe 5**
- Énergies renouvelables **doc annexe 6**
- Installation fibre mairie

Étaient présents les membres du Conseil Municipal : Mme DARRIGAN Catherine, M. MASSEREY Pierre, M. DESQUINES Pierre, M. MALBREL Kevin, Mme SACHOT Anne Sophie, M. MORAN Christophe, Mme Nadine PIDOFF, M. Jean-François CLAUSSE, Laurent CLERIN, M. Benoit BALAT, M. Vincent CHABAN, M. MOREIRA Jean-Marie, M. ESCALETTE Pascal, Mme Marion RIGAUD.

Sauf

**Membre(s) excusé(s)** : Mme Anaïs DENOUX donne pouvoir à Christophe Moran.

**Membre(s) absent(s)** : /

Membre(s) absent(s) :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil; **Madame Marion Rigaud** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**DELIB N°20240208D004**

**N° 1) PERSONNEL - Personnel contractuel - Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 40 % pour le Tarn-et-Garonne.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- **Contenu du poste :** Aide à la cantine et durant les périodes hors scolaires, même horaires : agent administratif polyvalent (aide aux classements)
- **Durée du contrat :** 6 mois
- **Durée hebdomadaire de travail :** 20 heures – 4 jours par semaine (de 8h à 13h)
- **Rémunération :** SMIC

*Interventions et débats*

|               |  |  |
|---------------|--|--|
| Voix pour :   |  |  |
| Voix contre : |  |  |
| Abstentions : |  |  |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- **DECIDE** de ne pas prendre de décision à cette séance du conseil municipal. La commission cantine va se réunir et travailler avec Mme Bataille pour définir avec elle ses besoins et les modalités de mise en œuvre de cette aide.

Madame Le maire informe le Conseil Municipal que les écritures détaillées ci-dessous concernant le Budget Lotissement ont été passées à tort sur le Budget Communal

| DATE ÉMISSION | N° BORD. | N° PIÈCE | IMPUTATION | TIERS                  | MONTANT TTC        |
|---------------|----------|----------|------------|------------------------|--------------------|
| 09/11/2020    | 51       | 572      | D 2031/20  | GETUDE                 | 2 640,00 €         |
| 09/11/2020    | 51       | 573      | D 2031/20  | GETUDE                 | 1 260,00 €         |
| 10/12/2020    | 56       | 674      | D 2031/20  | GEOBILAN               | 2 736,00 €         |
| 02/02/2021    | 06       | 106      | D 2031/20  | BROICHOT<br>Christophe | 5 880,00 €         |
| 02/02/2021    | 06       | 107      | D 2031/20  | GETUDE                 | 1 260,00 €         |
|               |          |          |            | <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>   | <b>13 776,00 €</b> |

Madame Le Maire demande donc de transférer ces opérations au Budget annexe Lotissement

**Interventions et débats :**

|               |    |  |
|---------------|----|--|
| Voix pour :   | 15 | À l'unanimité avec le vote par procuration |
| Voix contre : |    |  |
| Abstentions : |    |  |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- **AUTORISE** Madame Le Maire à procéder au transfert des écritures ci-dessus;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous documents afférents à ce changement d'affectation.

**N° 3) - CANTINE – Mise en place d'une tarification sociale de la cantine et ticket à 1 €**  
**Document annexe 3**

Mme PIDOFF, vice-présidente de la commission cantine présente le travail de la commission et les scénarii étudiés pour atteindre l'équilibre « achat denrée » et « vente ticket de cantine ».

Après présentation le Conseil Municipal décide de :

- procéder au passage de la tarification sociale de la cantine à compter de la rentrée 2024/2025
- de fixer trois tarifs suivant en fonction des quotients familiaux.

| Prix de vente du ticket | Aide de l'état | Quotient familial        |
|-------------------------|----------------|--------------------------|
| 1 euros                 | 3 euros        | Inférieur ou égal à 1000 |
| 2.40 euros              |                | + 1000                   |
| 2.80 euros              |                | + 2000                   |

- le tarif plein sera appliqué à défaut de justificatif du quotient familial par les familles

**Interventions et débats**

|               |          |  |
|---------------|----------|--|
| Voix pour :   | 14       |  |
| Voix contre : | <u>1</u> |  |
| Abstentions : |          |  |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- **AUTORISE** Madame Le Maire à procéder à la signature de la convention avec l'état et de procéder aux démarches pour la mise en place de cette tarification sociale.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Fonds de solidarité logement (FSL) –Document annexe 1- Le Conseil Général nous sollicite pour que la commune les aides pour ce fond de solidarité. Le Conseil municipal décide de ne pas subventionner le FSL.
- Instaurer l'exonération Taxes Foncières Bâties pour les nouvelles constructions qui répondent à des normes spécifiques d'isolation- Document annexe 2 : Le Conseil Municipal décide de ne pas exonérer les nouvelles maisons.
- Travaux « Calvaires de Courondes » : Il faut faire une demande de subventions au Conseil Départemental.
- Dépistage gratuit Ophtalmologie et Audioprothésistes - Document annexe 4- Une communication va être faite dans la lettre municipale pour informer la population de cette visite.
- L'accessibilité numérique - Document annexe 5- il faut contacter le centre de gestion pour savoir si le site est conforme aux exigences réglementaires.
- Energies renouvelables - Document annexe 6. Transmettre le document réalisé en y ajoutant la capacité de la chaudière bois.
- Installation fibre mairie : Christophe et Jean-François se chargent de demander plusieurs devis pour ces consultations. Avec passage Fibre/+ ajout d'une ligne secondaire ou standard?

- **Demande des écoles :**
  - pour l'I Pad : il faut demander à la maîtresse qu'elle se renseigne sur les appli sous Android car la mairie n'a pas le budget pour acheter un Ipad.
  - L'ordinateur : la directrice a renouvelé sa demande d'ordinateur. Elle a appelé la mairie et on lui a dit que l'achat était prévu pour septembre. Or il n'est pas prévus d'acheter un ordinateur dans la mesure où il y a eu l'année dernière l'achat de 40 ordinateurs. Christophe pense qu'il restait 3 ordinateurs il en resterait donc un à la mairie.
  - Pour le tableau, il faut demander à la maîtresse quelle taille de tableau elle souhaite pour que l'installation soit faite pendant les vacances de février.
  - Voir en même temps pour la réparation du store.
  
- *Village d'avenir : 1 grappe de 3 communes retenues Verlhac/La Salvetat et Genebrières. Il va y avoir une personne qui va venir pour aider à porter des projets. Le projet de Genebrieres est le lotissement. Réunion le 28 février 2024 à la communauté de communes.*
- *Commission de liste électorale : la commission doit se réunir.*
- *Commission impôts : programmer une réunion avant le 25 mars. Le 04 mars 21h00.*
- *Rattachement au Grand Montauban : il faut regarder si la délibération a été envoyer au Grand Montauban et se rapprocher de Léojac pour savoir la suite à donner des démarches.*  
*Membres de la commission : Christophe, Jean-François, Kevin, Benoit, Pierre et Pierre, Marion*
  
- *Lotissement : Achat des parcelles appartenant à M. FOURNIER par la région Occitanie (OAP)*

**Liste d'émargement des membres du Conseil Municipal - réunion du 08 Février 2024**

| <b>Nom – Prénom</b>             | <b>Signatures</b> |
|---------------------------------|-------------------|
| <i>Mme Catherine DARRIGAN</i>   |                   |
| <i>Mme Marion RIGAUD</i>        |                   |
| <i>M. Pascal ESCALETTE</i>      |                   |
| <i>Mme Nadine PIDOFF</i>        |                   |
| <i>M. Laurent CLERIN</i>        |                   |
| <i>M. Benoit BALAT</i>          |                   |
| <i>M. Vincent CHABAN</i>        |                   |
| <i>Mme Anaïs DENOUX</i>         |                   |
| <i>M. Jean-Marie MOREIRA</i>    |                   |
| <i>M. Pierre DESQUINES</i>      |                   |
| <i>M. Kevin MALBREL</i>         |                   |
| <i>Mme Anne-Sophie SACHOT</i>   |                   |
| <i>M. Pierre MASSEREY</i>       |                   |
| <i>M. Jean-François CLAUSSE</i> |                   |
| <i>M. Christophe MORAN</i>      |                   |